

Liste des documents à fournir pour un Mariage

APPORTER ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

- Carte Nationale d'Identité des futurs époux
- Acte de Naissance
- Justificatif de Domicile
- Certificat du Notaire (s'il est fait un contrat de mariage)
- pour vos témoins : « Déclaration des témoins » avec copie de leur carte nationale d'identité (formulaire disponible dans le dossier mariage).
- Voir le reste des pièces demandées dans le Guide des Futurs Époux à retirer au service état civil de la mairie.



Vos coordonnées :

Nom – Prénom



.....



.....@.....

Nom – Prénom



.....



.....@.....

***Vous devez prendre contact avec notre Service État Civil afin d'obtenir un rendez-vous
(les mardis ou les jeudis) pour le dépôt et la constitution du projet de mariage,
la présence des futurs époux est obligatoire.***

Service État Civil 01.45.98.90.45